

L'archevêque de Bourges face aux sacres du 1er juillet (1ère partie)

Publié le 13 août 2026 · Abbé Jean-Michel Gleize · 6 min de lecture



Son Excellence Monseigneur Sylvain Bataille, en sa qualité d'Archevêque de Bourges, a cru bon de diffuser quelques « points de repère pour comprendre la situation » à propos des ordinations épiscopales de la Fraternité Saint Pie X[†].

Peut-on se placer au-dessus de l'Église, refuser un Concile qui a réuni les évêques du monde entier ? Peut-on considérer que depuis plus de soixante ans, sept papes successifs, les 8000 évêques du monde à quelques exceptions près et l'immense majorité des prêtres et des fidèles auraient abandonné la vraie foi ? A la racine de tous les schismes, on repère toujours la même tentation : celle de croire que l'on est seul à détenir la vérité, seul à être fidèle, seul à être pur, seul à pouvoir sauver l'Église.

L'unité de l'Eglise serait-elle donc celle d'une majorité ?... Si tel était le cas, on pourrait déjà retourner la question contre son auteur et lui demander : « Peut-on refuser, au nom de l'œcuménisme, de la liberté religieuse et de la collégialité, une vingtaine de conciles œcuméniques qui ont réuni les évêques de toute l'histoire ? Peut-on considérer que pendant près de deux mille ans 260 papes successifs, avec les évêques, les prêtres et les fidèles, auraient erré gravement dans la foi, en méconnaissant les véritables principes de l'ecclésiologie et de la doctrine sociale ? ». A tout prendre, oui, si l'unité de l'Eglise est celle d'une majorité, c'est bien l'Eglise de Vatican II qui a succombé à la tentation de croire qu'elle est la seule à détenir la vérité, c'est bien l'Eglise de ces sept papes, prêchant depuis plus de soixante ans une nouvelle ecclésiologie et une nouvelle doctrine sociale, qui a succombé à la tentation de croire qu'elle est la seule à être pure, à être fidèle, et à pouvoir sauver les âmes. C'est cette Église-là qui serait bel et bien schismatique.

Plus profondément, et en réalité, l'unité de l'Eglise n'est pas celle d'une majorité, car ce n'est pas celle d'un sujet. C'est celle d'un objet, celle de l'unique vérité de la vraie foi, telle que le Magistère divinement institué la reçoit du Christ et des apôtres pour la transmettre de génération en génération, et jusqu'à la fin des siècles, fidèlement et infailliblement, en lui conservant toujours la même signification. L'unité de l'Eglise est celle de la profession publique et sociale de la vraie foi et du vrai culte, sous la direction du gouvernement établi par Dieu à cet effet. La défaillance massive – mais non totale – qui sévit à l'intérieur de l'Eglise depuis le dernier concile œcuménique est un fait que nous sommes bien obligés de constater : les hommes d'Eglise, depuis Vatican II, s'éloignent de la vraie foi et du vraie culte, sous le prétexte d'un œcuménisme destructeur, au nom d'une fausse liberté de perdition mainte fois condamnée par leurs prédécesseurs, dans l'illusion d'une synodalité et d'une collégialité incompatibles avec la constitution divine de l'Eglise. Et c'est pour rester fidèle à l'Eglise, dans le triple lien de sa foi, de son culte et de son gouvernement, que la Fraternité s'oppose à toutes ces réformes issues du dernier concile, jusqu'à prendre les moyens de perpétuer la transmission du dépôt divin, à travers un épiscopat véritablement catholique et fidèle.

Celui-ci, n'en déplaise à Mgr de Bourges, ne saurait être « en rupture de communion avec l'Eglise catholique ». Non, les évêques de la Fraternité n'ont pas la prétention de s'arroger un pouvoir ordinaire de juridiction que seul le Pape peut donner. « Être évêque », affirme Mgr Bataille, « c'est être appelé par le Pape à entrer dans le collège apostolique, c'est-à-dire le collège des évêques autour du successeur de Pierre ». Nous retrouvons ici le même sophisme maintes fois dénoncé, qui voudrait s'autoriser de l'ambivalence foncière du mot « évêque »^[2]. Ce même mot peut en effet désigner deux réalités bien différentes : d'une part le titulaire du pouvoir d'ordre reçu par la consécration épiscopale d'autre part le titulaire du pouvoir de juridiction reçu de l'acte de la volonté du Pape. Les évêques de la Fraternité sont ce qu'ils sont au premier sens de ce terme, non au second. La rupture ne pourrait venir que d'une usurpation de juridiction, qui n'intervient nullement ici de la part des évêques de la Fraternité.

La rupture intervient, malheureusement, de la part des hommes d'Eglise de l'heure présente. Il suffit de consulter le site du diocèse de Bourges pour en prendre un aperçu, à la page des nouvelles nominations annoncées pour le mois de septembre 2026^[3]. Au nom de la synodalité, sans doute, onze fidèles laïcs, un homme et dix femmes, sont nommés responsables des différents services diocésains. On y trouve – confié à une femme – un service diocésain de l'œcuménisme,

auquel se rattache (sous la juridiction de ladite dame ?) un prêtre référent pour l'œcuménisme. Enfin, on note la présence d'un chanoine délégué épiscopal pour les célébrations et la pastorale « selon le rite ancien », ce qui relègue le vrai culte de l'Eglise au rang de rite accessoire, en parfaite conformité avec le Motu proprio *Traditionis custodes*. On peut bien le dire : à Bourges comme ailleurs en France et dans tout l'univers catholique, « le souffle de la révolution est passé » ...

C'est justement pour maintenir l'air pur de la vraie foi que la Fraternité a voulu donner à l'Eglise de nouveaux évêques, dans la fidélité à la Tradition héritée du Christ et des apôtres par-delà deux millénaires.

Notes de bas de page

1. <https://www.diocese-bourges.org/actualites/16137-les-ordinations-episcopales-de-la-fraternite-saint-pie-x-points-de-repere-pour-comprendre-la-situation-editorial-de-monseigneur-bataille/>
2. Voir les articles publiés dans les numéros d'avril, de mai et de juin du *Courrier de Rome*.
3. <https://www.diocese-bourges.org/actualites/16139-annonce-des-nominations-nouvelle-edition/>

Source : laportelatine.org/actualite/larcheveque-de-bourges-face-aux-sacres-du-1er-juillet-1ere-partie

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France